



A. Hubert

Pour éviter tout désagrément, le propriétaire doit s'assurer que ses bois sortiront de la forêt dans les meilleures conditions

FILIÈRE

Charte des Transports de Bois : un engagement gagnant-gagnant

Pour que les bois quittent la forêt dans les meilleures conditions.

Arbocentre (interprofession de la filière Forêt-Bois en région Centre-Val de Loire) et le CRPF ont actualisé la **Charte des Transports de Bois** en région Centre-Val de Loire. Plus qu'un accord entre les différents intervenants, elle constitue un guide pour chacun d'eux, notamment les propriétaires forestiers.

Engagements mutuels

La Charte des Transports de Bois en région Centre-Val de Loire a pour objectif d'**améliorer le transport de bois et l'approvisionnement des entreprises** de transformation en définissant les relations entre les différents intervenants: propriétaires sylviculteurs, exploitants forestiers, transporteurs, gestionnaires de voiries... Elle se divise en 4 parties spécifiques à chaque catégorie d'acteurs: vendeurs, acquéreurs, entreprises de travaux forestiers ou transporteurs et mairies. Certaines préconisations peuvent paraître contraignantes. Mais le pari de cette démarche est que leur respect par chacun bénéficiera à l'ensemble des autres intervenants.

Cela produira pour chacun plus de bénéfices que de contraintes, compensant ainsi les efforts réalisés.

Engagements concrets

Grâce à cette charte les acteurs s'engagent réciproquement à respecter des **préconisations simples**, avec une volonté affirmée de favoriser entre eux le **dialogue**, la **concertation** et la **compréhension**. Elles font appel avant tout au bon sens et à la responsabilité de chacun. Par exemple:

- pour le propriétaire sylviculteur: s'assurer que la desserte existante permet la sortie des bois dans de bonnes conditions, avertir la mairie de la tenue d'un chantier forestier...
- pour les exploitants et transporteurs: communiquer le calendrier des travaux, assurer le respect des règles de sécurité et de l'environnement, assumer la responsabilité d'éventuels dégâts par une remise en état...

En récapitulant les devoirs de chacun la charte constitue un véritable guide pour faciliter les opérations.

Engagements à concrétiser

La charte a été largement diffusée auprès des mairies, communautés de communes et associations de maires de la région. La communication auprès des entreprises est en cours. À ce jour **plus de 80 mairies et entreprises** se sont déjà engagées.

Les propriétaires aussi ont tout intérêt à signer cette charte. Vous mettez vos bois sur le marché, mettez toutes les chances de votre côté pour que cette opération se passe au mieux. Le cas échéant, parlez-en à votre gestionnaire.

Antoine HUBERT

Chargé de mission Travaux Forestiers à Arbocentre

Contact:

Antoine HUBERT (Arbocentre):
02 38 41 80 06
ou a.hubert@arbocentre.asso.fr

Retrouvez la charte et toutes les informations

(signataires, formulaire d'engagement...)
sur www.arbocentre.asso.fr/foret/transports-de-bois-ronds.



PEPINIERES de CLAIREAU

02.38.57.10.77
pepinieres-de-claireau@orange.fr

Route de FAY AUX LOGES
45450 – SULLY LA CHAPELLE

- Plants Forestiers et Agroforestiers.
- Jeunes plants pour le paysage.
- Arbres, Arbustes et Conifères d'ornement pour vos parcs et jardins.

Vente en ligne : www.pepinieres-de-claireau.com